



Surveillance des communes

PR 253 II

Surveillance des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Monsieur le maire
Messieurs les Conseillers administratifs
de la Ville de Genève
Case postale
1211 GENEVE 3

N/réf : MMD/cgs

Genève, le 27 mai 2003

358/03

Concerne : Crédit de 73 000F destiné à l'équipement en mobilier du groupe scolaire de la rue de Zurich

Monsieur le maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 6 mai 2003, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie aux départements ou services suivants :

- Surveillance des communes, section financière
- Instruction publique

afin d'en obtenir les préavis nécessaires.

Sauf remarque des départements ou services susmentionnés, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le maire, Messieurs les Conseillers administratifs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret
Directrice

Date d'affichage : 15 mai 2003
Fin délai référendaire le : 24 juin 2003